



Réclamation trop perçu de ma mutuelle

Par **Layol31**, le **13/01/2022** à **17:00**

Bonjour,

J'ai signé une rupture conventionnelle en décembre 2018.

J'ai appelé ma mutuelle pour leur demander comment ça allez se passer, ils m'ont répondu que j'avais le droit à la portabilité et que c'était à mon employeur de leur déclarer mon départ, de ce fait, ils me préviendrait quand je ne serait plus assurée.

Ils ont continué à prélever mes cotisations et à me rembourser jusqu'en juin 2021, donc 2 ans et demi, maintenant ils me réclame 2100.

Je suis en maladie depuis janvier 2021 et je touche 830 euro par mois.

Un huissier me réclame la somme.

Comment puis je faire ?

Cordialement

Par **Marck.ESP**, le **13/01/2022** à **18:26**

Bonsoir

Avez vous eu une période d'indemnisation par pôle emploi ?

Vous bénéficiez peut-etre de la portabilité !